

PNF CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Lycée Elisa Lemonnier
26 et 27 janvier 2017

Les chiffres clés

2,1 millions de familles vivent avec au moins un enfant de moins de 3 ans, soit 2,5 millions d'enfants au total* (*INSEE*)

56,1% des enfants de moins de trois ans bénéficient d'un mode d'accueil formel (crèche, assistant.e maternel.le, préscolarisation, garde à domicile) *Observatoire nationale de la petite enfance - donnée 2014*

429 100 places d'accueil collectif et environ 1 million d'enfants accueillis dans près de 13 700 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) *Donnée provisoire 2015 (ONPE)*

321 000 assistant.e.s maternel.le.s en activité fin 2014 et 1 230 maisons d'assistant.e.s maternel.le.s

Contexte de la rénovation

La demande de la DGCS (extraits du dossier d'opportunité)

CAP PE créé initialement en 1991 pour répondre à la demande des collectivités territoriales devant recruter des ATSEM, la cible d'emploi a évolué ;

Actuellement trois contextes d'intervention :

- ✓ Les établissements d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) ;
- ✓ Les écoles maternelles et accueil collectif pour mineurs (ACM) ;
- ✓ L'accueil à domicile (Assistant maternel agréé ou garde au domicile des parents)

Les modalités d'accès au diplôme restent **atypiques** avec un nombre important de candidats libres (57,7 % des candidats et 55,2 % des admis). Il est à souligner le triplement du nombre de candidats libres entre 2001 et 2012, dû notamment à l'inscription des assistants maternels devant s'inscrire à l'unité 1 du CAP (+ 71% entre 2009 et 2011).

Par ailleurs, le CAP petite enfance constitue de loin le diplôme le plus demandé par la voie de la VAE ;

Des perspectives d'évolution limitées sont constatées pour les titulaires du CAP PE, d'une part en EAJE compte tenu de la réglementation sur l'encadrement des enfants et l'absence d'un niveau intermédiaire et d'autre part en raison du faible degré d'articulation entre les diplômes des autres ministères certificateurs.

De manière générale, **ce diplôme peine à trouver sa place en accueil collectif et le contenu doit être mieux adapté aux différentes professions ;**

Des difficultés d'insertion sont observées : le taux d'emploi est de 49% pour les lycéens et les apprentis 7 mois après leur sortie du système éducatif et le taux de chômage est de 42%. Ce taux doit néanmoins être considéré au regard du nombre de candidats admis au CAP PE issus de la formation initiale scolaire qui reste très minoritaires (12,9 des candidats présentés - 13,9 % des candidats admis au CAP PE en 2013).

- **Rénovation s'inscrit** dans le plan pour les métiers de la petite enfance, qui vise le développement des compétences professionnelles et la création de parcours professionnels, elle constitue une **étape particulièrement importante**.

La rénovation des diplômes et des carrières des professionnels de la petite enfance fait l'objet d'un travail conduit par notre Ministère et le Ministère de la famille, de l'enfance, et des droits des femmes, avec le Ministère des affaires sociales, qui sont chargés des diplômes de la petite enfance. La constitution d'un socle commun aux formations des professionnels de la petite enfance et l'amélioration des passerelles entre les diplômes (CAP Petite Enfance, auxiliaire de puériculture, éducateurs de jeunes enfants) constituent deux axes majeurs de ce travail interministériel.

Ce plan métier trouve aujourd'hui son prolongement dans le cadre du **plan d'action de la petite enfance**, présenté le 15 novembre . Ce plan a pour finalité de donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant et vise trois objectifs :

- ✓ la définition d'un cadre général à l'accueil de la petite enfance,
- ✓ le développement d'un accueil de qualité, ouvert, pluridisciplinaire et sans stéréotype,
- ✓ une formation des professionnel.le.s mieux adaptée aux enjeux de notre société.

Ce plan, qui sera présenté par Monsieur David Blin, Chef du bureau des familles et de la parentalité, Sous-direction de l'enfance et de la famille à la (DGCS)

- **Ambition de la rénovation** du CAP Petite Enfance est de positionner ce diplôme comme le premier niveau de qualification de la filière petite enfance et de rendre plus employables les titulaires de ce diplôme, notamment en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Les objectifs

Pour mieux répondre aux évolutions et aux exigences, la refonte du CAP Petite enfance a pour objectifs de :

- ✓ Rendre les bénéficiaires plus employables dans les 3 métiers : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel ;
- ✓ Renforcer la continuité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans ;
- ✓ Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes ;
- ✓ Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte ;
- ✓ Faire de ce diplôme, un diplôme de base dans la filière des métiers de la petite enfance voire de l'enfance.

Les enjeux

- ✓ Satisfaction des besoins de recrutement dans le secteur de la petite enfance ;
- ✓ Valorisation des compétences et de la formation des métiers de la petite enfance, en accueil individuel et en accueil collectif
- ✓ Recherche d'une cohérence entre les diplômes du secteur de la petite enfance

La méthodologie

Un groupe de travail co piloté par la DGCS et la DGESCO a été constitué en avril 2015.

Le recueil des données

Le groupe a collecté de nombreuses données, notamment par :

- ✓ L'organisation d'auditions de professionnels et représentants du secteur

Objectifs des auditions :

faire un état des lieux de la nature des activités réalisées par les titulaires du CAP en situation d'emploi ;

Identifier les activités développées et éventuellement les contextes d'intervention associées ;

Recenser les propositions de formation pour la formation des titulaires du CAP PE

- ✓ L'analyse de fiches de poste de titulaire du CAP Petite enfance ;
- ✓ La diffusion et l'analyse d'un questionnaire auprès des assistants maternels agréés ;
- ✓ Les contributions écrites des associations, syndicats et opérateurs du secteur de la petite enfance

Les constats des employeurs et des salariés :

- ✓ Les observations communes : formation globalement jugée insuffisante

Aspects à renforcer : connaissances en matière de développement de l'enfant, les besoins psychomoteurs et psychoaffectifs des moins de 3 ans, les compétences en matière de gestion de groupe avec la prise en compte des particularités de chaque enfant, le positionnement professionnel, la prise en compte de l'évolution de la famille et les conséquences des ruptures familiales, la dimension interculturelle, la sensibilisation à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap ;

- ✓ Les observations spécifiques à chaque secteur

Assistant maternel agréé : la gestion de la relation parent/employeur, le droit du travail, la gestion de la multiplicité d'employeurs, la gestion espace privé-espace de travail ;

Accueil collectif : le travail en équipe ;

Ecole maternelle : la dimension éducative des activités en lien avec le développement de l'enfant, le sens des activités ;

La garde à domicile : la sécurité au domicile et lors de trajets, la prise en charge d'enfants d'âge différents, la prise en charge de fratrie au domicile.

La prise en compte des travaux conduits par Madame Sylviane Giampino, psychanalyste Psychologue avec l'appui de la DGCS :

Madame Giampino a été mandatée par Madame Laurence Rossignol, secrétaire d'état en charge de la Famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie pour conduire une concertation autour des grands principes pour un projet d'accueil cohérent des enfants de moins de trois ans. La mission porte sur l'accueil collectif et individuel et inclut une réflexion sur les modalités éducatives ou d'éveil. Le rapport a été rendu au printemps dernier.

Objectifs : intégrer aux travaux de rénovation du nouveau référentiel une évolution des contenus de formation pour répondre aux besoins spécifiques (développement de l'enfant, renforcement des aspects éducatifs, le travail d'équipe et la relation avec les parents)

La prise en compte des travaux de rénovation en cours des diplômes AS/AP notamment pour favoriser la fluidité des parcours.

La présentation du référentiel par bloc de compétences

La validation du nouveau référentiel

Validation en CPC le 15 décembre dernier

Une nouvelle appellation pour le CAP PE – le CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Cette proposition correspond à l'une des recommandations du rapport Giampino. Cette appellation permettrait de donner un nom au métier pour les professionnels exerçant en EAJE qui n'en dispose pas actuellement.